



Résiliation bouygues avec motif

Par **summa**, le **21/10/2010 à 13:18**

Bonjour, j'ai résilié l'abonnement téléphonique Bouygues de mon fils avec motif départ à l'étranger. tout c'est bien passé jusqu'au moment où je reçois une facture d'un montant 65,28 euros d'indemnité de résiliation. je pensais que grâce à la loi Châtel c'était gratuit puisqu'il y a un motif mais je ne trouve pas la preuve. pouvez-vous m'aider ? d'avance je vous remercie

Par **mimi493**, le **21/10/2010 à 13:50**

Comment avez-vous pu résilier l'abonnement de votre fils ? Si l'abonnement était à votre nom, alors vous n'avez pas de motif légitime de résilier sans frais.

Par **summa**, le **21/10/2010 à 13:56**

la ligne était à mon nom puisque je lui avais pris cet abonnement il était encore mineur mais il en était l'utilisateur et c'est pour ça qu'en envoyant tous les papiers nécessaires prouvant qu'il partait étudier à l'étranger, j'ai pu résilier.

Par **mimi493**, le **21/10/2010 à 16:21**

Le motif légitime pour résilier sans frais doit concerner l'abonné, pas une autre personne. Vous avez pu résilier car vous avez le droit de résilier quand vous voulez, mais

en payant des frais de résiliation. L'opérateur est dans son droit.

Par **summa**, le **21/10/2010** à **16:46**

merci de m'avoir répondu cordialement